TABLE DES MATIÈRES

Préface IX

Avant-propos XI

Liste des figures et des tableaux XVII

Abréviations XIX

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 – REMARQUES PRÉLIMINAIRES 9

1.1 REVUE DE LA DOCUMENTATION 9

1.1.1 Rapports et documentation publique 9

1.1.2 Documentation scientifique 18

1.2 CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE 19

1.2.1 Les concepts de la bonne gouvernance 19

1.2.2 L'analyse documentaire et l'enquête sur le terrain 23

1.3 PORTÉE ET LIMITES DE LA RECHERCHE 24

1.3.1 Volet de l'enquête criminelle 27

1.3.2 Volet déontologique du travail policier 33

1.3.2.1 Particularité québécoise 33

1.3.2.2 Autres modèles canadiens de déontologie policière 38

1.3.2.3 Grille d'analyse du volet déontologique . . 42

CHAPITRE 2 – DESCRIPTION DES MODÈLES CANADIENS 45

2.1 MODÈLES TRADITIONNELS 45

2.1.1 Enquête par le même corps de police 45

2.1.2 Enquête indépendante par un autre corps de police 46

2.2 MODÈLE DE L'ENQUÊTE PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT : LE SIU 50

2.3 MODÈLES INTERMÉDIAIRES : LA PARTICIPATION DE CIVILS À L'ENQUÊTE POLICIÈRE 54

2.3.1 La présence d'un conseiller juridique 55

2.3.2 Le leadership civil : l'approche albertaine de l'ASIRT 56

CHAPITRE 3 – CRITIQUE DES DIFFÉRENTS MODÈLES 59

3.1 L'ORGANISME INDÉPENDANT : UN MODÈLE IDÉAL ? 59

3.1.1 Le modèle ontarien du SIU : un bilan mitigé 59

3.1.2 Examen du modèle selon les indicateurs retenus . . . 64

3.1.2.1 La sélection des enquêteurs 64

3.1.2.2 Les coûts 68

3.1.2.3 L'efficacité opérationnelle 72

3.1.2.4 La légitimité aux yeux des policiers 78

3.1.2.5 La crédibilité aux yeux des citoyens 79

3.2 LES MODÈLES POLICIERS : UNE RÉVISION NÉCESSAIRE 81

3.2.1 L'impossible *statu quo* de l'enquête par le même corps de police 81

3.2.2 L'approche québécoise : une révision discrète 82

3.3 L'APPLICATION DE LA GRILLE D'ANALYSE AUX PRINCIPAUX MODÈLES 85

3.4 DES MODÈLES INTERMÉDIAIRES : DES PROPOSITIONS À EXAMINER 89

3.4.1 Un observateur civil : un rôle à définir 89

3.4.2 L'implication du Commissaire à la déontologie policière du Québec 90

3.4.3 Un comité de surveillance ayant un pouvoir décisionnel 92

CHAPITRE 4 – LES POLICIERS PEUVENT-ILS ÊTRE TRAITÉS COMME LES AUTRES CITOYENS ? 93

4.1 LA SITUATION DES POLICIERS-TÉMOINS 96

4.1.1 L'obligation de diligence à l'égard des enquêteurs 97

4.1.2 L'interdiction de communiquer 104

4.1.3 L'obligation de dénoncer du confrère fautif 106

4.1.4 Le droit à l'assistance d'un avocat. 112

4.2 LA SITUATION PARTICULIÈRE DES POLICIERS-SUJETS 115

4.2.1 Le droit au silence et l'obligation de rendre compte 115

4.2.2 La confusion quant au statut du policier 121

4.3 L'INTERVENTION DES TIERS 123

4.3.1 Les responsabilités de l'état-major 123

4.3.2 L'implication des associations syndicales 127

CONCLUSION 131

TABLE DE LA LÉGISLATION CITÉE 133

TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITÉE. 137

BIBLIOGRAPHIE 143

INDEX ANALYTIQUE 167